



DECLARATION LIMINAIRE

CTSD du 20 janvier 2021

Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et Messieurs les membres de ce CTSD,

Meilleure année 2021 ! Meilleure année à toutes et tous. Voilà ce que nous pouvons collectivement nous souhaiter en ce mois de janvier 2021.

A regarder dans le rétroviseur, par delà les multiples crises vécues en 2020, il nous faut bien tenter d'être optimistes et aller de l'avant, croire enfin que les choses vont s'arranger.

Puisse d'abord cette année voir prioritairement la crise sanitaire s'estomper avec les effets tant attendus de la vaccination en cours. Puisse également la crise économique qui se profile ne pas impacter trop durement l'école qui reste malgré tout le récepteur de bien des maux de notre société.

Puisse enfin voir notre société guérir des fléaux antidémocratiques et extrémistes qui la menacent dans un monde bouleversé par les inégalités et le repli sur soi.

Collectivement, tous autour de cette table, parce que nous contribuons à faire vivre l'Ecole de notre République, nous devons nous retrousser les manches et apporter notre pierre à la reconstruction d'un autre monde plus ouvert, plus humaniste et plus solidaire.

Car c'est bien par la reconnaissance de l'école et la confiance qu'on a en elle que la nation sera en mesure d'affronter les crises et d'assurer un avenir meilleur.

Monsieur le Directeur Académique, la dotation en postes réservée à notre département est désormais connue depuis le dernier CTA. Il vous appartient de la répartir désormais sur notre territoire.

Les principales mesures budgétaires actées au plan national vont dégrader les conditions d'enseignement dans le second degré. Les moyens prévus ne feront qu'accentuer la mise sous tension des établissements. La suppression de 29 postes et leur compensation par 10 emplois en HSA est un choix qui complexifie l'organisation des établissements, fait obstacle au fonctionnement des collectifs pédagogiques, ajoute de la pression pour des personnels surchargés et à la limite de la rupture alors que les effectifs attendus dans les collèges seinomarins vont augmenter de 158 élèves.

Une telle approche nie la réalité des défis éducatifs et pédagogiques qui se seront encore accrus après plus d'une année de scolarité impactée par la pandémie de la Covid 19. Elle entérine les carences du système en matière de formation à la mise en œuvre du principe de laïcité mettant ainsi en évidence le fossé entre les propos fermes sur la laïcité et les moyens dédiés effectivement sur le terrain pour faire vivre ce principe. Elle refuse les moyens nécessaires à l'accompagnement des élèves qui en ont le plus besoin. Cette carte scolaire vient accentuer la crise des moyens du second degré, déjà très affaibli par les cartes scolaires précédentes. L'organisation des établissements ne relève plus du défi mais des renoncements à l'essentiel. Les principaux acteurs que sont les personnels et les élèves n'ont aucune autre issue que de subir cette dégradation au détriment de leurs conditions de travail pour les premiers et d'apprentissage pour les seconds.

Dans le 1^{er} degré la création de 33 emplois est une augmentation significative d'autant que nous attendons un millier d'élèves en moins. Elle ne permettra pourtant pas nécessairement l'amélioration des conditions d'enseignement au-delà des dédoublements et limitation d'effectifs. En effet, la mise à l'arrêt par l'exécutif du travail sur la structuration du tissu scolaire depuis 2017, empêche de réorienter les marges dégagées par la baisse démographique. Les écoles connaissent des besoins importants même s'ils sont moins visibles immédiatement que les classes : présence d'enseignants spécialisés pour répondre aux besoins éducatifs particuliers toujours plus prégnants, remplacement notamment pour la formation initiale et continue ou temps dévolu à la direction d'école. Sur ce point, nous rappelons qu'à la rentrée 2021, le régime des décharges doit être amélioré. Tous les moyens nécessaires

doivent donc être consacrés, d'une part à la consolidation des décharges précédemment prévues pour les écoles de 1 à 3 classes et d'autre part aux augmentations des régimes de décharges actuels. C'est le sens des engagements pris par le ministre, l'Unsa-Education sera vigilante à ce que ce soit bien le cas et est également disponible pour travailler à l'organisation concrète de ces décharges dans les départements.

De plus, les objectifs annoncés du dédoublement dans les grandes sections de l'éducation prioritaire et qui restent encore à réaliser dans notre département risquent de consommer à eux seuls bien plus que les 33 emplois qui nous sont octroyés.

Quant à la limitation à 24 élèves dans les CP/CE1 hors éducation prioritaire, même si nous savons que c'est l'option souvent privilégiée dans la répartition pédagogique faite par les équipes, nous nous interrogeons les conséquences que cela aura sur les autres niveaux –notamment le cycle 3- (phénomène que nous avons déjà pu constater lors du dédoublement en REP/REP+.

Les données de l'équation à résoudre pour satisfaire les commandes du gouvernement nous font donc craindre le pire malgré une dotation positive.

De plus, les conditions sanitaires ont mis en évidence la nécessité d'alléger partout et dans toutes les classes les effectifs des élèves. Ces mêmes conditions sanitaires où la rupture scolaire a précisément touché avant tout les plus précaires et les plus en difficulté dans les apprentissages ont prouvé qu'il était impératif de maintenir et de renforcer les RASED, d'accentuer la création de postes spécialisés permettant d'apporter de réelles solutions dans une école qui se déclare inclusive mais ne s'en donne pas réellement les moyens.

D'autres domaines appellent eux aussi une réaction. Ils ont, depuis trop longtemps, été ignorés : c'est notamment le cas de la sous-administration de notre ministère. La surcharge de travail pour les personnels a atteint les limites du supportable et si rien n'est fait pour apporter une réponse, les ambitions du ministère en matière d'amélioration de la gestion des ressources humaines, pourtant affichées comme une priorité, seront d'emblée obérées par la réalité puisque ce ne sont pas moins de 10 postes administratifs qui sont supprimés dans notre académie.

Pour la vision globale que promeut l'UNSA Éducation, notre système est également gravement fragilisé par son sous-investissement des missions accomplies par les personnels sociaux et de santé. Force est de constater que les professionnels de santé notamment ne veulent plus venir travailler à l'Éducation nationale. Un état critique a été atteint, à tel point que seule une véritable revalorisation de leurs métiers et de leurs conditions de travail pourrait inverser la tendance.

En dernier lieu, l'UNSA Éducation est également demandeuse de perspectives pour donner à l'École inclusive les outils de sa réussite, notamment en donnant aux établissements les moyens d'être complètement des lieux de vie et d'éducation globale en renforçant les vies scolaires où les personnels sont à bout en ce moment.

Enfin, le projet de loi de décentralisation, différenciation et déconcentration et à présent décomplexification dite loi 4D prévoit le transfert de la « médecine scolaire » aux départements et évoque pour les adjoints gestionnaires des collèges et lycées une autorité « conjointe » du chef d'établissement et de la collectivité. Cela provoque des inquiétudes fortes et une colère légitime des personnels concernés et des équipes. Nous le réaffirmons, il est possible d'améliorer le fonctionnement des établissements et les relations avec les collectivités mais la décentralisation des personnels n'est pas une voie qui le permet.